

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

- **Redevance occupation du domaine public Orange,**
- **Redevance occupation du domaine public Enedis,**
- **Avenant au marché de voirie, Route de Coulard,**
- **Travaux :**
 - **Point sur les subventions obtenues,**
 - **Consultations des entreprises,**
 - **Plan de financement.**
- **Affectation de la dotation cantonale d'équipement pour 2021,**
- **Eglise : choix de l'architecte pour le diagnostic,**
- **Enfouissement de l'électricité à Saugny – devis éclairage public,**
- **Heures complémentaires secrétaire de mairie,**
- **Choix des noms des rues,**
- **Décisions modificatives au budget,**
- **Questions diverses.**

Étaient présents : Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT, Brigitte HORB, Béatrice GERARD, Yvette BOURNAT.

Lecture et adoption des compte-rendu de la précédente réunion en date du 15 avril 2021.

➤ **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE**

Le conseil donne son accord pour une facturation 2021 au montant maximal soit :
1 123 € à ORANGE (réseau téléphonique)

➤ **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS**

Le conseil donne son accord pour une facturation 2021 au montant maximal soit :
215 € à ENEDIS (réseau électrique)

➤ **AVENANT AU MARCHÉ DE VOIRIE – ROUTE DE COULARD**

Le maire fait un point sur l'avancement des travaux de voirie - route de Coulard (route stratégique du bois). Les travaux sont pratiquement terminés et il s'est avéré que certains travaux supplémentaires au marché attribué à l'entreprise SAS Pascal Guinot par délibération du 17 mars 2021 étaient nécessaires. Il y a lieu de prévoir :

- la réalisation d'une purge au niveau de l'engravure sur la RD en raison du mauvais état du support,
- la reprise manuelle du carrefour,
- la fourniture et pose d'un drain routier dans un virage avec dénivelé en rive dangereux.

Ces travaux constituent donc un avenant n°1 au marché précité pour 3 200.18 € € HT en plus du marché initial de 81 525.50 € HT.

Cet avenant représente une augmentation de 3.92% du marché global.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de ces travaux supplémentaires et l'autorise à signer et payer l'avenant dont les caractéristiques sont citées précédemment.

➤ **TRAVAUX**

Le maire informe le conseil que le dossier de demande de subvention DETR pour les toitures et mur de l'école a reçu un avis favorable d'aide à hauteur de 40% soit 34 992 € sur un montant de travaux de 87 481 €. Il est décidé de consulter 2 autres artisans pour le mur et 2 autres également pour les toitures.

Compte tenu du faible endettement de la commune, des taux d'intérêts faibles et des dépenses à prévoir, notamment pour l'église, le conseil décide de compléter le financement de ces travaux par un emprunt de 50 000 €.

Le maire indique également que les travaux de rénovation énergétique de la salle de classe n'ont pas été retenus à ce stade pour l'octroi d'une aide de l'Etat et que l'adressage de la commune sera financé lui, par une aide de 50% soit 6 930 € sur une dépense de 13 860 €.

➤ **AFFECTATION DOTATION CANTONALE EQUIPEMENT 2021**

Le maire informe le conseil municipal de l'aide annuelle du Département. Il est désormais possible de solliciter cette aide d'avance pour une période totale de 3 ans soit de 7 650 € à 22 950 €.

Le conseil décide de ne solliciter que 7 650 € en 2021 et de les affecter ainsi :

- 5 000 € à l'achat du véhicule utilitaire,
- 2 650 € aux honoraires de diagnostic de l'église.

➤ **EGLISE, CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE DIAGNOSTIC**

Le maire rappelle la décision précédente de consulter trois maîtres d'œuvre pour établir un diagnostic des travaux à prévoir à l'église.

Deux propositions ont été reçues (Madame Blondin a informé que sa charge de travail ne lui permettait pas de pouvoir réaliser cette étude) :

- Monsieur Simon Buri pour un montant d'honoraires de 4 850 € HT (avec la précision que l'étude et la maîtrise d'œuvre sont indissociables).
- Cabinet Baroin pour un montant d'honoraires de 3 500 € HT.

Après avoir étudié les références et les propositions financières des deux architectes, le conseil décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet Baroin sis à Château-Chinon pour la réalisation du diagnostic et du phasage des travaux à l'église. De plus le conseil ne souhaite s'engager, à ce stade, sur l'attribution de la maîtrise d'œuvre.

➤ **ENFOUISSEMENT ELECTRICITE SAUGNY, DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil juge que le devis proposé pour le remplacement des poteaux béton par des candélabres avec éclairage leds est trop élevé. De plus, seuls les réseaux sur la voie principale seront enfouis, il restera donc plusieurs poteaux bétons pour alimenter les voies « secondaires ». Le devis de 7 143,60 € pour 2 candélabres et un luminaire n'est donc pas accepté.

➤ **HEURES COMPLEMENTAIRES SECRETAIRE DE MAIRIE**

A l'occasion du double scrutin de juin 2021, le conseil municipal décide de rémunérer les heures effectuées par la secrétaire de mairie le dimanche 20 juin et le dimanche 27 juin.

➤ **CHOIX DU NOM DES RUES**

Une procédure de dénomination des rues a été lancée il y a quelques semaines. L'adjointe rend compte des retours nombreux des habitants de la commune.

Le conseil précise qu'il ne souhaite pas que les noms de rues correspondent au nom du hameau desservi.

Le conseil retient donc les noms de rues qui sont en annexe .

➤ **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

Pour faire suite aux dossiers d'investissement évoqués précédemment, il convient d'intégrer les attributions de DETR et DCE 2021 ainsi que la programmation des toitures et murs de l'école financés partiellement par un emprunt.

Dépenses d'investissement :

- | | |
|--------------------------------------------------|-----------|
| - Honoraires rénovation énergétique de l'école : | 3 000 € |
| - Travaux toitures et murs de l'école : | 105 000 € |

Recettes d'investissement :

- | | |
|---------------------------------------------------|----------|
| - Subvention Etat - toitures et murs de l'école : | 34 992 € |
| - Subvention Etat – adressage : | 6 930 € |
| - Subvention département – véhicule communal : | 5 000 € |
| - Subv.département - architecte église : | 2 650 € |
| - Emprunt - toitures et murs de l'école : | 50 000 € |
| - Virement de section de fonctionnement : | 8 428 € |

Dépenses de fonctionnement :

- | | |
|-----------------------------------------|---------|
| - Virement à section d'investissement : | 8 428 € |
|-----------------------------------------|---------|

QUESTIONS DIVERSES :

- Départ anticipé de la locataire du logement communal : Mme Armbruster demande à quitter le logement le 7 août prochain, avec un préavis réduit. En effet la construction de sa maison à Pert sera terminée plus tôt que prévu. Le Maire propose une fin de contrat au 31 août. Le conseil propose de donner une suite favorable à la demande de Mme Armbruster compte tenu qu'elle résidera sur la commune et que la location du logement a un rôle de dépannage.
Départ le 7 août 2021 : 10 votes pour (1 vote contre : favorable au 31 août).

- Visite de M. le Sous-Préfet : Le maire informe les élus de la prochaine visite du Sous-Préfet sur la commune, l'occasion de lui présenter les futurs projets qui feront l'objet de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Fait à Gâcogne, le 31 juillet 2021
Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne